

## VOTATIONS FÉDÉRALES DU 29 NOVEMBRE 2020

### **Initiative populaire « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre »**

Cette initiative populaire vise à interdire le financement des producteurs de matériel de guerre dans le monde. Les fondations et institutions de prévoyance, ainsi que la BNS ne pourraient plus financer les entreprises réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires annuel avec ce matériel. L'octroi de crédits, de prêts et de donations ainsi que la prise de participation et l'acquisition de titres figurerait parmi les types de financements interdits. Le texte demande par ailleurs que la Confédération s'engage afin que les banques et les assurances soient soumises à des conditions analogues. La proportion de « 5% du chiffre d'affaire annuel provenant de la production de matériel de guerre » pénaliserait de nombreuses PME suisses (productrices ou sous-traitantes) actives dans le domaine civil, comme des sociétés aéronautiques et de navigation spatiale. De plus, la valeur de 5% est variable selon le nombre de commandes de l'industrie de l'armement passée d'une année à l'autre. Ce critère ne tient pas compte de la réalité de certaines entreprises. Le matériel de guerre est avant tout vendu comme matériel de défense, et d'autres lois, comme la loi fédérale du 13 décembre 1996 sur le matériel de guerre, servent justement à régir la fabrication et le transfert (importation, exportation et transit) de matériel de guerre. Dès lors, au niveau des exportations des entreprises suisses, cette initiative n'apporterait aucune nouvelle garantie et pénaliserait les producteurs et sous-traitants.

L'autre problème majeur que pose l'initiative est ses répercussions négatives sur la prévoyance publique et professionnelle ainsi que sur les caisses de pension, notamment en raison d'une charge administrative difficilement gérable. En effet, les institutions financières n'auront plus accès aux produits structurés. L'initiative réduira le panel de placements, ce qui alourdira les coûts de gestion des portefeuilles des investisseurs institutionnels. Les charges administratives des prestataires de services financiers suisses pour l'examen et l'ajustement permanent des portefeuilles seront immenses, et ce sont les épargnants et retraités qui en paieront le prix. La BNS perdra partiellement son indépendance, ce qui ouvrira la porte à de nouvelles revendications. Le risque est de voir la gestion de la BNS progressivement contrôlée par le monde politique au gré des tendances du moment. Par ailleurs, il s'agit d'une mesure non-coordonnée à l'échelle internationale et donc quasiment sans effets. La Suisse serait la seule à prendre ces mesures, et cela de manière isolée.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CVCI recommande le NON à l'initiative populaire fédérale « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre ».